

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

E-0158-5.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021-2022
2021-A0016-0158^e-781

Le Comité exécutif adopte le budget de fonctionnement 2021-2022, conformément au document **2020-A0016-0158^e-781** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0158-5.2 PROLONGATION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT ENTRE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (MAMH) POUR LE PROJET DE LA COUR DE TRIAGE
2021-A0016-0158^e-782

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2021 A0016-0158e-782** et son **annexe** déposés aux archives :

1. que soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 2 170 000 \$ en monnaie légale du Canada, auquel s'ajoutent les intérêts applicables aux emprunts à long terme;
2. qu'aux fins de déterminer le montant auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur;
3. que, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir de la Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
4. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

5. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- Le vice-recteur à l'administration et aux finances, le secrétaire général, le vice-recteur adjoint aux finances ou le trésorier de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, tout acte d'hypothèque et tout billet, à consentir à toutes les clauses et les garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet constatant tout emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts à long terme.

E-0158-5.3 AUTORISATION DES LIMITES D'EMPRUNTS TEMPORAIRES POUR L'ANNÉE 2021-2022
2021-A0016-0158^e-783

Le Comité exécutif autorise, conformément au document **2021-A0016-0158e-783** et son **annexe** déposés aux archives :

- 1) le vice-recteur adjoint aux finances ou le trésorier à négocier de temps à autre auprès d'institutions financières canadiennes des emprunts aux fins de financement temporaire des mouvements de trésorerie (i) dont l'échéance est inférieure à 365 jours, (ii) dont la valeur cumulative globale demeure en tout temps inférieure à 60 millions de dollars et (iii) dont le taux d'intérêt n'excède pas le taux des acceptations bancaires apparaissant à la page Reuters à la date de l'emprunt, majoré de 0,3 %;
- 2) les personnes suivantes :
 - M. **Alexandre Chabot**, secrétaire général;
 - M. **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances;
 - M. **Matthew Nowakowski**, vice-recteur adjoint aux finances;
 - M. **Alain Sauvageau**, trésorier
 - à signer les documents relatifs aux emprunts qui seront contractés en vertu de la présente résolution étant entendu qu'au moins deux de ces personnes devront signer lesdits documents;
 - à attester, signer et produire tout formulaire ou document bancaire relatif aux objets de la présente résolution, et requis par toute institution bancaire avec laquelle l'Université fait affaire.

E-0158-5.4 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE FRAIS DE MAINTENANCE AVEC
ORACLE
2021-A0016-0158^e-765

Le Comité exécutif autorise M. **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances, et M. **Alexandre Chabot**, secrétaire général, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi des contrats de renouvellement de licences avec Oracle d'une durée de trois (3) ans, et ce, afin de répondre aux besoins courants de l'Université selon

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

l'approche identifiée dans le document **2021-A0016-0158e-765** déposé aux archives, lorsque ceux-ci auront été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0158-5.5 RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS SUR LE SITE DE LA MONTAGNE - HYGIÈNE INDUSTRIELLE (PROJET 78000)
2021-A0016-0158^e-773

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0158e-773** déposé aux archives :

1. ratifie la publication de l'appel d'offres public faite par la Direction des immeubles pour le contrat de service d'experts-conseils en hygiène industrielle. Cet appel d'offres concerne la réalisation des plans et devis définitifs de déconstruction ainsi que la surveillance en résidence des travaux de déconstruction pour le projet de Réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne, à l'étape de la préparation du dossier d'affaires en vertu de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;
2. autorise M. **Éric Filteau**, vice-recteur à l'administration et aux finances, et M. **Alexandre Chabot**, secrétaire général, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication du contrat, le contrat de service d'experts-conseils mentionné ci-dessus et tout autre document requis pour donner effet à la présente à condition que l'estimation de 1,4 M\$ (incluant les contingences de construction-déconstruction ainsi qu'une allocation pour les risques) pour l'ensemble des services d'experts-conseils en hygiène industrielle soit respectée, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0158-5.6 MODIFICATION DES DROITS DE SCOLARITÉ ET DES FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES
2021-A0016-0158^e-795

Le Comité exécutif autorise, conformément au document **2021-A0016-0158e-795** et son **annexe** déposés aux archives :

- le vice-recteur à l'administration et aux finances et le vice-recteur aux affaires étudiantes et aux études, conjointement, à modifier annuellement les taux des éléments suivants :
 - droits de scolarité de base;
 - frais institutionnels obligatoires (FIO);
 - montants forfaitaires exigés des canadiens non-résidents du Québec et des étudiants internationaux règlementés;
 - droits de scolarité des étudiants internationaux dérèglementés;
 - droits de scolarité de tout programme autofinancé;

le tout conformément aux taux et aux règles communiqués par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

- le vice-recteur à l'administration et aux finances et le vice-recteur aux affaires étudiantes et aux études, conjointement, à conclure des ententes avec les associations étudiantes concernées afin de convenir d'une augmentation des FIO différente de ce taux;
- le secrétaire général à modifier les règlements 20.1 et 20.5 conformément aux taux ainsi déterminés.

E-0158-5.7 CHAIRE JEAN-MONBOURQUETTE SUR LE SOUTIEN SOCIAL DES PERSONNES ENDEUILLÉES : AMENDEMENTS AUX STATUTS
2021-A0016-0158^e-791

Point reporté

E-0158-5.8 RÈGLEMENT SUR LES BIBLIOTHÈQUES (40.19) – DÉLÉGATION
2021-A0016-0158^e-777

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0158e-777** déposé aux archives :

- délègue à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable des études le pouvoir de modifier le Règlement sur les bibliothèques;
- demande à la vice-rectrice ou au vice-recteur responsable des études de faire rapport au Comité exécutif de toute modification apportée audit règlement à chaque deux ans, s'il y a lieu.

E-0158-5.9 SOCIÉTÉ DÉRIVÉE EPI TOPEA - CRÉATION ET AUTORISATIONS DE SIGNATURES / INVITÉE : MME AGNÈS COQUET, DIRECTRICE RECHERCHE ET VALORISATION, BUREAU RECHERCHE – DÉVELOPPEMENT – VALORISATION
2021-A0016-0158^e-787

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0158e-787** et son **annexe** déposés aux archives :

- si la répartition respective des actions entre l'Université de Montréal, IRICoR et les Chercheurs n'est pas déterminée avant la création d'Epitopea inc., désigne M^{me} **Agnès Coquet**, directrice – Recherche et valorisation, pour agir à titre de l'un des fiduciaires de la fiducie à être créée au bénéfice de l'Université de Montréal, IRICoR, M. Claude Perreault et M. Pierre Thibault et l'autorise à signer à cette fin l'acte de fiducie ainsi que tout autre document pouvant en découler, incluant ceux relatifs à la dissolution de la fiducie, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques;
- désigne IRICoR pour signer l'Accord de principe Epitopea au nom de l'Université de Montréal;
- approuve et autorise M^{me} **Marie-Josée Hébert**, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et M. **Alexandre Chabot**, secrétaire général,

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

à signer les documents suivants, après qu'ils aient été visés par la Division des affaires juridiques;

- si la répartition respective des actions entre l'Université de Montréal, IRICoR et les Chercheurs est déterminée avant la création d'Epitopea inc., la convention entre actionnaires d'Epitopea inc.;
- l'accord de principe relatif à la convention de licence, intitulé *Term sheet of a license agreement*, entre l'Université de Montréal, Epitopea inc. et Epitopea Ltd.;
- la convention de licence entre l'Université de Montréal et Epitopea inc. ainsi que les amendements pouvant éventuellement y être apportés;
- les conventions de recherche entre l'Université de Montréal et Epitopea inc. ainsi que les amendements pouvant éventuellement y être apportés.

E-0158-5.10 FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - NOMINATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À DÉPOSER DES DEMANDES DE FINANCEMENT
2021-A0016-0158^e-788

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Isabelle Bayard**, directrice du Bureau Recherche-Développement-Valorisation, comme personne autorisée à déposer des demandes de financement au Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, et ce, pour la durée de son mandat de direction, le tout conformément au document **2021-A0016-0158e-788** déposé aux archives.

E-0158-6.1 CENTRE DE RECHERCHES MATHÉMATIQUES - NOMINATION DU DIRECTEUR
2021-A0016-0158^e-789

Le Comité exécutif nomme M. **Octav Cornea**, professeur titulaire au Département de mathématiques et de statistique à la Faculté des arts et des sciences, à titre de directeur du Centre de recherches mathématiques (CRM), et ce, pour un premier mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2025, le tout conformément au document **2021-A0016-0158e-789** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0158-6.2 CHAIRE COURTOIS EN RECHERCHE FONDAMENTALE – II - NOMINATION DU TITULAIRE
2021-A0016-0158^e-790

Le Comité exécutif nomme M. **Dimitrios Koukouloupoulos**, professeur agrégé au Département de mathématiques et de statistique, en tant que titulaire de la Chaire Courtois en recherche fondamentale – II, et ce, pour un mandat de sept (7) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2028, le tout conformément au document **2021-A0016-0158e-790** et son **annexe** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

E-0158-6.3 CHAIRE HARLAND SANDERS EN SCIENCES DE LA VISION - NOMINATION DU TITULAIRE
2021-A0016-0158^e-792

Le Comité exécutif nomme M. **Maurice Ptitto**, professeur titulaire à l'École d'optométrie, en tant que titulaire de la Chaire Colonel Harland Sanders en sciences de la vision, et ce, pour un quatrième mandat de cinq (5) ans se terminant le 10 novembre 2024, le tout conformément au document **2021-A0016-0158e-792** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0158-6.4 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS
2021-A0016-0158^e-793

Le Comité exécutif nomme les personnes suivantes, conformément au document **2021-A0016-0158e-793** et à ses **annexes** déposés aux archives :

Au Comité d'éthique de la recherche en arts et humanités (CERAH)

- M. **Pierre Gauthier**, avocat, à titre de membre ayant un diplôme universitaire en droit et doté d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du comité, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M. **Sébastien Rioux**, professeur adjoint au Département de géographie, à titre de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;

Au Comité d'éthique de la recherche clinique (CERC)

- M^{me} **Alexandra Allouch**, avocate, à titre de membre ayant un diplôme universitaire en droit et dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du comité, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Johane de Champlain**, à titre de vice-présidente et membre ayant un diplôme universitaire en droit et dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CER, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M. Fabien **Dal Maso**, professeur adjoint à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique, à titre de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Nathalie Folch**, à titre de membre et de présidente, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

- M^{me} **Katuschia Germé**, à titre de membre indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M. **Claude Lalande**, à titre de membre indépendant de l'Université provenant de la collectivité qu'il dessert, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Laurence Marck**, à titre de membre versée en éthique qui possède l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du Comité, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Françoise Mérel**, à titre de membre indépendante de l'Université provenant de la collectivité qu'elle dessert, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Bernadette Ska**, professeure honoraire de l'École d'orthophonie et d'audiologie, à titre de membre ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un deuxième mandat de trois (3) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Adriana Ursulet**, étudiante au doctorat au Département de psychologie, à titre de membre étudiante inscrite à un programme d'études supérieures de l'Université, et ce, pour un troisième mandat d'un (1) an débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2022;
- M^{me} **Solenne Van der Maren**, étudiante au doctorat au Département de psychologie, à titre de membre étudiante inscrite à un programme d'études supérieures de l'Université, et ce, pour un troisième mandat d'un (1) an débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2022.

E-0158-6.5 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS
2021-A0016-0158^e-778

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2021-A0016-0158e-778** déposé aux archives.

E-0158-6.6 FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES - DÉPARTEMENT DE CHIMIE - NOMINATION DU DIRECTEUR INTÉRIMAIRE
2021-A0016-0158^e-780

Le Comité exécutif nomme M. **Éric Montpetit** à titre de directeur intérimaire du Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, et ce, du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021, conformément au document **2021-A0016-0158e-780** et ses **annexes** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

E-0158-6.7 COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES CONCERNANT LES
ÉTUDIANTS – NOMINATIONS
2021-A0016-0158^e-775

Le Comité exécutif nomme au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans se terminant le 31 mai 2025, conformément au document **2021-A0016-0158e-775** déposé aux archives :

- M^{me} **Michèle Rivard**, vice-doyenne à l'École de santé publique, à titre de membre exerçant ou ayant exercé les fonctions d'officier;
- M. **Mathieu Lussier**, vice-doyen et secrétaire de faculté à la Faculté de musique, à titre de membre exerçant ou ayant exercé les fonctions d'officier;
- M^{me} **Marie-Ève Harbec**, adjointe à la secrétaire de faculté à la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre de la communauté universitaire.

E-0158-6.8 COMITÉ DE DISCIPLINE POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT –
NOMINATION
2021-A0016-0158^e-776

Le Comité exécutif nomme M. **Francis Gingras**, directeur du Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, à titre de professeur de carrière exerçant des fonctions d'officier au Comité de discipline pour les membres du personnel enseignant, et ce, pour un mandat débutant le 13 avril 2021 et se terminant au plus tard le 31 mai 2025, mais, s'il y a lieu, sans excéder la durée de son mandat à titre d'officier, le tout conformément au document **2021-A0016-0158e-776** déposé aux archives.

E-0158-6.9 CONSEIL DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE - NOMINATIONS
2021-A0016-0158^e-794

Le Comité exécutif nomme, conformément au document **2021-A0002-0670^e-794** déposé aux archives :

- M^{me} **Ahlem Ammar**, professeure titulaire et vice-doyenne au développement et à la formation continue à la Faculté des sciences de l'éducation, à titre de membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, en vertu de l'article 29.03, paragr. e) des statuts, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 13 avril 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Dominique Trudel**, responsable des programmes de certificats Intervention auprès des jeunes, Petite enfance et famille et Sexualité à la Faculté de l'éducation permanente, à titre de membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, en vertu de l'article 29.03, paragr. b) des statuts, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 13 avril 2021 et se terminant le 31 mai 2024;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 9

Résolutions adoptées à la 0158^e séance
tenue le 13 avril 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 18 mai 2021

- M^{me} **Jacinthe Boutin**, directrice administrative, à titre de membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, en vertu de l'article 29.03, paragr. b) des statuts, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 13 avril 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Michèle Rivard**, vice-doyenne aux études de l'École de santé publique, à titre de membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, en vertu du paragraphe d) de l'article 29.03 des statuts, et ce, pour un mandat de trois (3) débutant le 13 avril 2021 et se terminant le 31 mai 2024;
- M. **Torres Michel Juan José**, vice-doyen à la Faculté de l'aménagement, à titre de membre du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, en vertu du paragraphe d) de l'article 29.03 des statuts, et ce, pour un mandat de trois (3) débutant le 13 avril 2021 et se terminant le 31 mai 2024.

E-0158-6.10 CALENDRIER DES SÉANCES 2021-2022
2021-A0016-0158^e-779

Le Comité exécutif adopte le calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2021-2022, conformément au document **2021-A0016-0158e-779** déposé aux archives.

E-0158-6.11 OCTROI DE GRADES

E-0158-6.11.1 BILAN DES DIPLÔMES UDEM OCTROYÉS EN 2020
2021-A0016-0158^e-774

E-0158-6.11.2 OCTROI DE GRADES POLYTECHNIQUE MONTRÉAL
2021-A0016-0158^e-786

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2021-A0016-0158e-786 à 786.2** déposés aux archives.

E-0158-6.11.3 OCTROI DE GRADES HEC MONTRÉAL
2021-A0016-0158^e-786

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal, conformément aux documents **2021-A0016-0158e-786.3 à 786.5** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot